Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DE VILLARS

Plan de zonage - Planche 1 : partie Sud-Ouest



échelle 1/5000

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

le Pré de la Serve
le Pays des Bois
la Terre de Plebillon
la Chaume
les Sablières
la Puychardie
Bourland
la Goutelle
Fontary
la Farge
Picq
Tranchéboi
les Thomas
Piche-Sèvre
Bois Vieux
Puy Chaud
la Barrière
0A
0B
0C
0D

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Dronne et Belle
Communauté de communes

Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DE VILLARS

Plan de zonage - Planche 2 : partie Sud-Est

échelle 1/5000

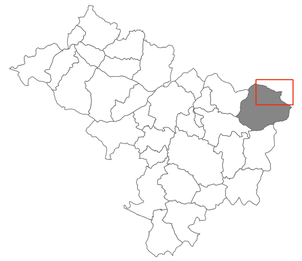
atd
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DE VILLARS

Plan de zonage - Planche 3 : partie Nord-Est



échelle 1/5000

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

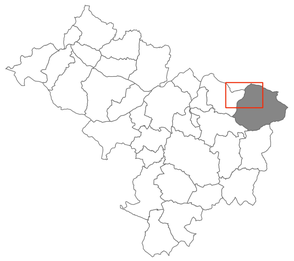
Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Département de la Dordogne - PLUi-H Dronne et Belle

COMMUNE DE VILLARS

Plan de zonage - Planche 4 : partie Nord-Ouest



échelle 1/5000

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone AUY : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Nl : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Eléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

